



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

Délibération n°2022-24

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 24 juin 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Odile ONILLON (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND).

Absent : M. Bernard GAUDIN.

Objet : **Mise à jour du tableau des emplois**

**EXPOSÉ**

Pour assurer le bon fonctionnement des services et prendre en compte les promotions des agents de l'établissement public, il est nécessaire de mettre à jour le tableau théorique des emplois du CCAS de Châteaubriant.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

1) de créer :

- ♦ 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- ♦ 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (6h00),
- ♦ 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (32h30),
- ♦ 1 poste de rédacteur à temps complet,
- ♦ 1 poste d'aide-soignant à temps non complet (28h00) ;

2) de supprimer :

- ♦ 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet,
- ♦ 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- ♦ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h00),
- ♦ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30h00),
- ♦ 1 poste d'infirmier de classe normale à temps non complet (28h00) ;

3) de mettre à jour le tableau des emplois correspondant ;

4) d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Vote : **10 voix POUR (dont 2 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20220706-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



Mis en ligne le

7/07/2022